

A Bruxelles Woluwe - 60 crédits - 1 année - Horaire de jour - En françaisMémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Domaine d'études principal : **Sciences médicales**Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**Sigle du programme: **MSC9CE****Table des matières**

Introduction	2
Profil enseignement	3
Structure du programme	3
Programme	

MSC9CE Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

Avant le début de la formation, le contenu du programme est fixé par le Président de la spécialité dont relève cette formation pour chaque candidat individuellement, compte tenu de sa formation antérieure.

Au terme de la formation, le candidat présentera un travail personnel et/ou une présentation scientifique sur un sujet convenu avec son Maître de stage.

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

MSC9CE - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Conditions spécifiques d'admission

- 1) Etre porteur d'un diplôme de médecin ou dentiste permettant l'exercice dans le pays d'origine.
- 2) Etre reconnu spécialiste dans son pays d'origine.
- 3) Etre en possession d'une bourse officielle.
- 4) Obtenir l'accord du président de la spécialité et d'un maître de stage agréé.

Et si ces conditions sont remplies, en fonction du diplôme de médecin de base :

- Si le diplôme de médecin de base est non européen, l'obtention de l'autorisation de pratiquer l'art de guérir en Belgique pendant le temps de la formation (Arrêté royal accordant une dispense spéciale visée à l'article 146 de la loi coordonnée du 10 mai 2015) sera nécessaire.

- Si le diplôme de médecin de base est européen, non belge, c'est l'obtention de la reconnaissance du diplôme auprès du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui sera demandée.

Informations sur la constitution du dossier d'admission

Répondant aux conditions d'admission et après accord du président de master de la spécialité, le secrétariat des Masters de Spécialisation et des Certificats en Médecine (MSCM - [Anne Lepage](#)) vous informe au sujet de toutes ces formalités administratives.

Parallèlement, la demande doit être finalisée avant le 30 avril au [Service Inscriptions de l'UCLouvain](#) (SIC), aux conditions et selon les modalités définies pour l'année académique concernée.

Condition particulière :

Un médecin ayant obtenu le Certificat universitaire de formation médicale spécialisée partielle ne peut s'inscrire au Certificat universitaire de formation médicale spécialisée complémentaire qu'après un minimum de deux années de pratique spécialisée dans son pays d'origine.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

L'évaluation consiste en l'évaluation régulière de la pratique clinique, en des épreuves théoriques (si elles sont organisées dans la discipline concernée) et en l'évaluation d'un travail personnel et/ou une présentation scientifique validée par le président de la commission. Le jury est constitué par la commission d'enseignement du master de la spécialisation concernée.

Au terme de cette formation, le candidat obtient :

- une attestation de fonction et une évaluation délivrées par le service clinique
- un Certificat universitaire de formation médicale spécialisée complémentaire avec mention de la discipline ou de l'orientation de la spécialité concernée le cas échéant pour autant qu'il ait répondu à tous les impératifs de la formation.

GESTION ET CONTACTS

Le responsable général des formations spécialisées ainsi que la personne de contact sont indiqués ci-dessous.

Le jury du candidat est celui de la spécialisation concernée. Voir la liste à l'adresse [suivante](#).

Gestion du programme

Entité

Entité de la structure

Dénomination

Faculté

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSS/MEDE/MSCM

Commission des masters de spécialisation et certificats en médecine ([MSCM](#))

Faculté de médecine et médecine dentaire ([MEDE](#))

Secteur des sciences de la santé ([SSS](#))

MSCM

Avenue Mounier 50 - bte B1.50.05

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Responsable académique du programme: [Cédric Hermans](https://uclouvain.be/repertoires/cedric.hermans) (<https://uclouvain.be/repertoires/cedric.hermans>)

Personne(s) de contact

- Personne de contact: [Anne Lepage](https://uclouvain.be/repertoires/anne.lepage) (<https://uclouvain.be/repertoires/anne.lepage>)